



Séance plénière du 12 décembre 2016

## SRDEII DE LA RÉGION

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Alain BRUNAUD, rapporteur entendu ;

### DÉLIBÈRE

#### **Rappel des attentes du CESER exprimées en octobre 2016**

Le SRDEII contient obligatoirement les orientations en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, les orientations relatives à l'attractivité du territoire et le développement de l'économie sociale et solidaire ; il fixe les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il peut aussi comporter un volet sur les orientations en matière d'aides agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

Dans sa contribution présentée en plénière d'octobre et partagée avec la Région lors d'une session extraordinaire associant les deux assemblées, le CESER avait insisté sur différents points qui lui semblaient incontournables :

- que ce schéma intègre des indicateurs de réalisation et/ou de performance, de manière à ce que la démarche d'évaluation soit pleinement intégrée ;

- traduire dans les actions régionales l'urgence de la transition écologique et énergétique ;
- une intégration complète du numérique dans le fonctionnement des entreprises ;
- passer d'une économie linéaire à une économie circulaire ;
- relever le défi de l'industrie du futur ;
- prendre en compte le rôle indispensable de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour le CESER, ces axes structurants doivent permettre de relever trois défis majeurs :

- fédérer un pôle régional de « sous-traitance du futur » ;
- passer de grande région agricole à région de l'agriculture du futur ;
- changer de logiciel pour la politique du tourisme.

Le CESER a à plusieurs reprises salué la démarche de concertation mise en place par la Région au cours du printemps 2016 pour que les acteurs économiques puissent s'exprimer sur leurs attentes, leurs difficultés, les atouts et les freins des secteurs dans lesquels ils œuvrent.

### **1 - Un schéma aux intentions louables mais insuffisamment stratégiques**

*Lors de la session d'octobre, le CESER appelait à « une vision partagée du développement économique, au service de l'emploi et des territoires et une stratégie traduisant l'ambition collective des partenaires. »*

*Il regrettait que « le schéma régional de développement économique et social de 2005 n'ait pas fait l'objet d'évaluation (le bilan annuel des aides économiques ne peut en tenir lieu) et que les états généraux organisés au printemps 2016, en segmentant la démarche et en réduisant la consultation à un simple inventaire non priorisé d'attentes et de suggestions, ne se soient pas suffisamment orientés sur les axes stratégiques à mettre en œuvre ».*

Le CESER attendait un diagnostic plus approfondi permettant de déterminer des priorités stratégiques, au-delà des priorités, par ailleurs pertinentes, retenues pour accompagner les entreprises dans les transitions.

Le document de la Région, fort de 113 pages, ne comporte aucun élément d'évaluation du précédent schéma. Les éléments de diagnostic figurant en annexe 1 du document ne peuvent en tenir lieu.

Il décline **des intentions** autour de trois axes :

- « une région ouverte et innovante qui accompagne ses entreprises dans les transitions écologique, énergétique et numérique ;
- une région entreprenante et solidaire qui met l'humain au cœur du développement des entreprises ;
- une région attractive et accueillante qui s'appuie sur la qualité de son environnement et la diversité de son territoire ».

Le schéma qui nous est présenté aujourd'hui n'évite pas l'écueil de l'inventaire d'orientations qui se juxtaposent au détriment d'une mise en perspective plus offensive des enjeux stratégiques de notre région.

Certes, pour chacune des orientations présentées dans ce schéma, la Région s'engage à mettre en place des « fiches action ».

Le CESER regrette qu'il ne soit pas dit comment seront élaborées ces fiches, comment les différents partenaires seront associés, comment ces actions seront adoptées par les assemblées délibérantes..., ni dans quels délais. Il y a pourtant urgence à agir sur certaines thématiques.

## 2 – La question du maillage territorial pour décliner la stratégie régionale

Le schéma proposé réaffirme l'importance de la proximité notamment pour développer les services à la personne. Le respect des spécificités locales est affirmé comme un principe, ce qui va de pair avec la volonté de valoriser le « made in Centre-Val de Loire ».

Pour autant, il aurait été souhaitable de mieux croiser une approche territoriale et une approche par filière, la région disposant, en ces domaines, d'atouts incontestables. Ces deux visions sont en effet exposées de manière parallèle alors qu'elles mériteraient de se recouper davantage.

Il aurait été par ailleurs opportun, à ce stade, que la maille territoriale de la contractualisation soit mieux identifiée : échelle départementale, bassin d'emploi, périmètre d'EPCI (Pays, communauté de communes, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural,...) ?

L'échelle des bassins de vie devrait être questionnée comme maille pertinente de réflexion et d'une éventuelle contractualisation.

Le schéma prévoit que la Région contractualisera avec les EPCI ou avec un groupement (un PETR<sup>1</sup> par exemple ) sur la base d'une stratégie de développement économique locale réalisée en associant l'ensemble des acteurs économiques et proposant, selon une approche habituelle, non évoquée dans le schéma :

- un **diagnostic territorial**, reprenant un recensement des besoins et suggestions tels qu'exprimés dans les états généraux, mais évaluant de façon plus approfondie et documentée : forces et faiblesses, menaces et opportunités, potentialités de développement, état des lieux de l'activité économique sur le territoire, impact structurant des réseaux et des filières, qualité du potentiel humain et des infrastructures (foncier ZA, immobilier d'entreprises, offre de formation et recherche...),
- **une stratégie de développement** fixant des objectifs et des priorités d'intervention , non seulement pour améliorer l'efficacité opérationnelle des entreprises, telle que développée dans le présent schéma, mais aussi pour promouvoir des écosystèmes spécifiques, porteurs d'avantages stratégiques pour les territoires et les entreprises,
- un **programme d'actions** détaillant les actions à mener.

**S'il est important que la Région soit en capacité d'adapter ses réponses aux spécificités et besoins de chaque territoire, la somme de stratégies locales ne peut suffire à constituer une stratégie régionale dans la durée.** Une part importante de l'économie productive ne peut se développer à long terme que dans des **écosystèmes attractifs, procurant aux entreprises des avantages stratégiques** et nécessitant une **masse critique** de niveau régional voire interrégional.

---

<sup>1</sup> En France, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre associés dans un périmètre territorial non enclavé sous la forme d'un syndicat mixte.

Sa création, en janvier 2014, est envisagée comme le pendant du dispositif de pôle métropolitain, dans le sens où il permet la coopération entre des territoires ruraux et des petites et moyennes villes.

La Région devrait être pilote d'une vision territoriale plus élargie et globale, qui garantisse la cohérence des différentes stratégies notamment en termes d'offre foncière, d'immobilier d'entreprises, d'offre de formation, d'enseignement supérieur et de recherche et alimente ainsi l'attractivité globale du territoire.

Elle devrait assurer un rôle de chef de file en s'appuyant sur ces stratégies et ce, dès lors qu'elles seront finalisées et couvriront l'ensemble du territoire régional, afin de garantir une cohérence dans les interventions et une bonne exploitation de toutes les synergies.

Par ailleurs, les attendus en termes de stratégie territoriale de développement économique doivent être posés et partagés (cahier des charges) pour disposer d'une vision homogène sur l'ensemble des territoires avec lesquels la Région contractualisera.

Une animation rendue obligatoire par la Région permettra de construire et animer cette stratégie dans la durée.

### **3 – La prise en compte des priorités portées par le CESER**

- L'urgence de la transition écologique et énergétique

Le CESER se félicite que la promotion de l'environnement et la transition écologique soit érigées comme « marqueurs » pour guider l'action régionale et la rendre lisible.

Cependant, le CESER rappelle qu'en février 2016 la Région Centre s'était fixé deux grands objectifs : l'isolation massive des bâtiments et logements du territoire, le doublement de la capacité de production d'énergies renouvelables sur le territoire régional d'ici à 2021.

Le CESER attendait donc que la Région s'appuie sur sa communication de février 2016 pour aller encore plus loin dans la déclinaison de sa stratégie. Alors qu'en 2007, la Région ambitionnait de se doter d'un Pôle Européen d'Efficacité Énergétique, l'ambition d'aujourd'hui se cantonne à « mettre en œuvre des dispositifs et incitations dédiés à la transition énergétique de l'économie »... C'est peu...

Il sera utile que le rôle et l'ambition du Service Public Régional de l'Énergie soit définis.

Par ailleurs, pour disposer d'une vision plus complète de l'action régionale conduite sur son propre patrimoine immobilier, à savoir le parc des lycées, le CESER juge utile de disposer d'un premier retour sur la mise en œuvre du Contrat de Performance Énergétique sur la première tranche des 17 lycées de la région.

La problématique énergétique ne pouvant se limiter à la seule formation des artisans, il est utile que la Région aborde la question de la transition sous une approche plus systémique.

- Une intégration complète du numérique dans le fonctionnement des entreprises

Les réponses proposées dans le schéma restent à ce stade encore peu développées (« accompagner les entreprises », « développer la mise en réseau d'acteurs », « développer le portail régional de mise en relation [www.ledigitapme.fr](http://www.ledigitapme.fr) ») et mériteront d'être précisées dans les fiches actions à venir.

- Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire

Le CESER se réjouit que l'économie circulaire soit partie prenante des grandes orientations régionales. Il indiquait dans sa contribution qu'il s'agit de passer à une économie où le produit connaît plusieurs vies ou usages, voire change de nature. Le but est de réaliser d'importantes économies en matières premières et énergie. Il s'agit de penser un nouveau système économique qui dépasse amplement la seule problématique des déchets.

Le schéma semble, à ce stade, réduire le champ de l'économie circulaire à la seule approche des déchets. Effectivement, la loi précise que « le plan régional de prévention et de gestion des déchets comprendra un plan régional de développement de l'économie circulaire ».

Le CESER préconise une posture inverse, à savoir que **le plan régional de prévention et de gestion des déchets soit un des pans d'un plan régional de l'économie circulaire.**

- L'industrie du futur

Le CESER pense que cette nouvelle approche de l'entreprise, qui répond aussi à des aspirations du « consommer différemment », est une occasion à saisir pour relocaliser certaines industries et répondre à une demande de plus en plus exigeante en qualité, sur des séries plus petites et en demande du « made in France ».

Cette approche est assez peu développée dans ce schéma qui indique par ailleurs qu'il sera mis en œuvre « un plan de sensibilisation » à l'industrie du futur en ciblant en priorité les activités de la sous-traitance.

Le CESER se félicite que la sous-traitance fasse l'objet d'une attention particulière de la Région. Cependant, il aurait souhaité des intentions plus fortement inscrites pour accompagner les entreprises sur la mutation en cours.

#### 4 – La gouvernance / les acteurs

- La gouvernance

La volonté de simplification est bien présente dans ce schéma et le CESER encourage la Région dans la poursuite de cette démarche engagée en 2014.

La Région propose également une recherche d'informations facilitée à travers un portail régional d'entrée unique pour les entreprises associant tous les partenaires du développement économique des territoires et notamment les réseaux consulaires. Le CESER soutient cette démarche.

Enfin, la Région propose une gouvernance fondée sur le dialogue, via une conférence régionale de développement économique et de l'emploi annuelle, et de commissions spécialisées.

Il est entendu que la mise en place de l'agence de développement Dev'Up ainsi que le mode de gouvernance qui en découlera, permettront de préciser les priorités régionales, toujours dans un esprit de co construction, impliquant les acteurs pertinents, croisant le local et le global, les territoires et les filières.

La mise en place d'indicateurs d'évaluation ainsi que leur suivi sont les conditions indispensables du pilotage de l'action publique.

- Les acteurs

Dans ce schéma régional, les chambres consulaires et la CRESS sont perçues comme des partenaires privilégiés : en effet, elles peuvent remonter l'information des entreprises et mettre en œuvre au plus près du terrain des accompagnements thématiques bien identifiés (international, RSE, dynamique collective dans les entreprises, structuration de filières). Mais pour certaines activités économiques où les chambres jouent pourtant un rôle central comme la formation, la création-reprise-transmission et l'accompagnement des entreprises dans leur transformation, leur rôle dans ce schéma reste flou ou bien, dans certains cas, renvoie à des schémas d'organisation ultérieurs.

Les représentants de la société civile et les représentants des salariés doivent avoir toute leur place dans la nouvelle agence.

Les partenaires financiers, qui seront associés au sein de l'agence et y compris dans le conseil d'administration, auront dès lors une connaissance globale des besoins et des attentes de l'ensemble des acteurs économiques. Le CESER espère que ce sera une opportunité de lever les freins persistants du recours au crédit sur le territoire, levier indispensable du dynamisme économique.

## CONCLUSION

Le CESER se réjouit que les grands virages à prendre (écologie, numérique...) soient pleinement intégrés dans l'ensemble des orientations qui guideront l'action régionale.

L'emploi a été placé au cœur de la démarche. Le rôle primordial des entreprises a été reconnu comme moteur de changement, celui des EPCI en matière de projet, d'immobilier, d'attractivité et de marketing territorial. Les spécificités des territoires ont été respectées. Des principes d'action ont été définis pour améliorer l'efficacité de l'accompagnement des entreprises. Pour élaborer ce schéma, la Région a choisi une démarche participative de co-construction impliquant très largement toutes les parties prenantes du développement et permettant de recenser toutes les attentes, besoins ou suggestions, sans pour autant permettre d'évaluer ni de faire des choix.

Le présent SRDEII ne peut prétendre, ni porter un diagnostic, ni afficher une stratégie aboutie. Certains ont pu regretter que le maintien de la région dans son ancien périmètre n'ait pas permis d'aller plus loin. Ce schéma constitue en fait une étape qui ne pouvait être franchie avant d'avoir mis en œuvre les outils de la nouvelle gouvernance territoriale et notamment la nouvelle agence de développement territoriale Dev'Up. Cette nouvelle organisation, encadrée par les orientations et politiques définies dans le schéma, était un préalable à la poursuite d'une co-construction des stratégies, après accord sur des diagnostics « éclairés », au plus près du terrain, avec des acteurs pertinents. La force d'une stratégie tient en effet, avant tout, à l'implication des acteurs dans sa construction et sa mise en œuvre.

Le schéma régional devra maintenant être rapidement approfondi à travers une déclinaison opérationnelle adaptée aux besoins exprimés par les entreprises et les têtes de réseau et éclairée par des évaluations.

Les schémas sectoriels qui seront adoptés dans les mois à venir permettront, à la Région, de décliner de manière plus précise sa stratégie.

Le CESER espère que la dynamique créée lors de l'élaboration de ce schéma, par la concertation mise en place, perdurera sous des formes adaptées. Les représentants du CESER au conseil d'administration de Dev'Up seront acteurs dans la poursuite de la réflexion stratégique et l'élaboration des fiches actions ainsi qu'à leur suivi.

Ce schéma innove particulièrement sur le mode de gouvernance qu'il propose, les partenaires étant investis dans la définition de la stratégie. Le CESER salue cette méthode de co-construction telle qu'engagée.

Il espère que le calendrier de mise en œuvre sera rapidement défini.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 8

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN

